

90 jours avant l'installation

Formalités	Buts	Organismes à consulter	Pièces à fournir	Délais	Budget
Enregistrement du diplôme	Pouvoir exercer (art.L.241-1 CR)	Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires	diplôme (copie) Copie CNI ou passeport Voir avec le CRO	immédiat	Gratuit
Inscription au tableau de l'ordre	Pouvoir exercer (art.L.241-1 CR)	Ordre régional des vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du diplôme • Extrait n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois • Serment manuscrit, daté et signé, d'exercer la profession avec conscience et probité • Extrait acte de naissance ou copie pièce d'identité • 3 photos d'identité • Eventuellement autres en fonction des CRO 	2 mois	Cotisation ordinale annuelle : <ul style="list-style-type: none"> • exonération totale la 1^{ère} année d'exercice • exonération de 50 % la 2^{de} année • A partir de la troisième année la pleine cotisation d'un montant de 275,08 € (2005)
Demande de mandat sanitaire à faire <u>après</u> l'inscription à l'ordre	Opérations de police sanitaire, opérations de prophylaxie collective des maladies dirigées par l'État, vaccination antirabique, surveillance chiens loups, passeport européen	DDsv de chaque département d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du diplôme • Certificat d'inscription à l'ordre des Vétérinaires • Extrait n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois • Engagement de se conformer à la législation sanitaire en vigueur • Fiche d'état civil 		Gratuit

			<ul style="list-style-type: none"> • Une visite au DSV 		
Si création ou succession : Contacter fournisseurs de matériels	Comparaison des devis délais de livraison Service après-vente	Fournisseurs Centrales d'achat	Matériel souhaité		
Si création ou succession : Contacter Centrales d'achat	Connaître prix et services proposés, comparer, choisir	Centrales d'achat		Rapide	Frais d'adhésion variables
Contact avec les banques	prêts nécessaires à l'installation	Banques	Budget prévisionnel (d'où l'intérêt des devis)	1 mois (négociation) 1 mois (déblocage des sommes)	
Si aide aux financements possibles			Constitution de dossiers		
facultatif		SNVF			
Facultatif : Adhésion au syndicat vétérinaire	lettre de recommandation pour des prêts à taux préférentiels Actions, conseils et services (imprimés, ...) syndicaux	SNVEL	certificat d'inscription à l'Ordre des vétérinaires		Cotisation nationale: 404,64 € 1ère année d'installation: 202,32 €
Si création ou succession : <i>Si local d'hospitalisation</i> : (chenil)	- moins de 10 cages : aucune déclaration - de 10 à 50 cages : déclaration - plus de 50 cages : autorisation	DDSV	plan de chenil	2 mois	Gratuit
inscription dans annuaire France Telecom (pages blanches et pages jaunes) et sur le Minitel	Se faire connaître	France Telecom	Attention aux règles déontologiques (art R.242-71 du C.D.) prendre contact avec le CRO qui précisera les règles locales en vigueur ATTENTION aux pseudo annuaires !	Attention aux dates de clôture variables selon les départements	Gratuit Payant pour indication des horaires et diplômes. De 54 €. à 77 €. par ligne suivant les départements (maximum 5 lignes)
Contact avec les assurances	Responsabilité Civile Professionnelle	Compagnies d'assurances		Immédiat	Variable

	(Art R.242-48 VII du CR), assurances complémentaires, prévoir des indemnités journalières (la 1ère année n'est pas couverte par la CARPV), assurance du local professionnel				
Si création fixation de l'enseigne lumineuse sur le domaine public (le cas échéant) En fonction des cas, consulter la mairie ou la DDE,...	Autorisation	Mairie	demande d'autorisation	2 mois	Gratuit